

DEPARTEMENT
DU RHONEDE LA COMMUNE D'YZERON
Séance du 03 Septembre 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
15	15	15

DATE DE LA CONVOCATION : 28 août 2026
--

L'an deux mil vingt-six et le trois septembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

Etaient présents : Agnès NELIAS - Christian BAZIN - Stéphanie LHOPITAL - Christophe CHARLOT- Joëlle PEYNAUD - Victoire DENIZET - Yoann MILLES - Sébastien BARBIER - Adrien GERSTER - Marilyne DUMORTIER - Anne-Sophie BORIE - Aurélien MONIER - Guillaume ANTONIALI

Excusées : Charlotte DECAMBRON (pouvoir donné à Adrien GERSTER) Gaëtane THIEFFRY (pouvoir donné à Joëlle PEYNAUD)

Secrétaire de séance : Yoann MILLES

D/2026-096

Objet de la délibération : Création d'un emploi permanent à temps complet « adjoint à la Secrétaire générale, chargé des affaires techniques » ouvert aux cadres d'emplois des adjoints techniques, agents de maîtrise territoriaux et techniciens territoriaux

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique, et notamment son article L313-1,

Vu la délibération n°D/2025-094 du conseil municipal en date du 26 juin 2025, portant dernière mise à jour du tableau des effectifs.

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de créer les emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services, d'en déterminer le temps de travail, de préciser le ou les grades des fonctionnaires susceptibles d'occuper ces emplois et d'indiquer si ces derniers peuvent être occupés par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 du code général de la fonction publique.

Madame la Maire expose au Conseil municipal qu'il est nécessaire de renforcer les compétences de la collectivité en matière de suivi technique, de prévention et de sécurité au travail, et des ERP, ainsi que de structurer les outils de suivi et de pilotage des activités du service.

Ce poste serait en charge :

- d'assurer une mission de prévention et de sécurité au travail et, sous réserve de sa désignation dans les conditions réglementaires, d'exercer les fonctions d'assistant de prévention de la collectivité ;
- de contribuer à l'évaluation et à la prévention des risques professionnels ainsi qu'au suivi des actions de prévention ;
- de contribuer au suivi des contrôles et obligations réglementaires relevant des domaines techniques, s'agissant des locaux communaux, des ERP, des véhicules, et du matériel ;
- de contribuer à l'organisation et à la programmation des activités techniques,
- d'assurer une fonction de référent pour les outils de suivi et de traçabilité des activités des services techniques ;
- de participer à la préparation et au suivi des interventions des entreprises et prestataires ;
- de rendre compte de son activité et d'alerter la hiérarchie sur les difficultés, besoins ou risques identifiés.
- de participer aux travaux et interventions techniques relevant des compétences des services municipaux, notamment en matière de voirie, d'espaces verts, de bâtiments et de maintenance ;

- d'assurer ou de participer au suivi des interventions, travaux et prestations techniques réalisés pour le compte de la commune.

Afin de permettre à la commune de rechercher le profil correspondant le mieux à ses besoins, Madame la Maire propose d'ouvrir l'emploi d'adjoint à la Secrétaire générale, chargé des affaires techniques, aux cadres d'emplois des adjoints techniques territoriaux, des agents de maîtrise territoriaux et des techniciens territoriaux, à temps complet.

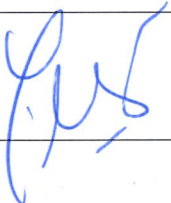
Eu égard aux besoins du service, en application des articles L.332-8 2°, L.332-12 et L.332-14 du code général de la fonction publique, l'emploi d'Adjoint à la Secrétaire générale chargé des affaires techniques pourra être occupé de manière permanente par un agent contractuel dans les conditions fixées à cet article, si aucun fonctionnaire n'a pu être recruté dans les conditions susvisées.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix POUR, 0 voix CONTRE, 3 ABSTENTIONS (Marilyne DUMORTIER, Anne-Sophie BORIE, Guillaume ANTONIALI),

DÉCIDE à compter du 1^{er} novembre 2026

- de créer un emploi intitulé « Adjoint à la Secrétaire générale, chargé des affaires techniques » ;
- d'ouvrir cet emploi aux cadres d'emplois des adjoints techniques, des agents de maîtrise territoriaux et des techniciens territoriaux, à temps complet ;
- d'ouvrir cet emploi aux contractuels, si aucun fonctionnaire n'a pu être recruté ;
- de modifier en conséquence le tableau des effectifs ;
- de dire que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 du budget de la commune ;
- de charger Madame la Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment la déclaration de vacance d'emploi et la mise en œuvre de la procédure de recrutement.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Yoann MILLES Secrétaire		 Agnès NELIAS Madame la Maire	
----------------------------	---	-------------------------------------	---

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le : - 8 SEP. 2026

Publication ou notification du : - 8 SEP. 2026

Publication site internet le : - 8 SEP. 2026

Affichage liste des délibérations le : 08/09/2026